

PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE VALCOURT

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2019**

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE VALCOURT, LE 17 JUIN 2019 À 18H00 :

LA SÉANCE EST SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR

Renald Chênevert MAIRE

**MADAME ET MESSIEURS LES CONSEILLERS**

**PRESENTS :**

Jacques Blanchard siège 1  
Vicky Bombardier siège 2  
Pierre Tétrault siège 3  
Jimmy Royer siège 4  
Julien Bussièrès siège 6

**ABSENT**

Dany St-Amant siège 5

Était également présente : Karine Boucher, directrice générale et  
greffière adjointe

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Fourniture de compteurs d'eau – Présentation et acceptation de soumission**
- 2. Installation de compteurs d'eau, dispositifs anti-retour et tamis  
Présentation et acceptation de soumission**
- 3. Rénovation Hôtel de ville  
Présentation et acceptation de soumission**
- 4. Engagement d'un journalier / opérateur au service des travaux publics**
- 5. Avis de motion et dépôt du projet de règlement de démolition**
- 6. Avis de motion et dépôt du projet de règlement amendant le règlement sur  
les permis et certificats**
- 7. Approbation du projet d'agrandissement de la Maison des jeunes**
- 8. Levée de l'assemblée**

169-19-06-17

**FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU  
PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par appel d'offre sur invitation,  
pour la fourniture de compteurs d'eau, ont été demandées, le 28  
mai 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le lundi 10 juin 2019 à  
11h00 et le résultat des deux (2) soumissions reçues est le  
suivant :

**SOUSSIONNAIRE**

**MONTANT**  
(taxes non incluses)

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Les compteurs Lecompte Ltée	31 518.37 \$
CDEDQ Compteurs d'eau du Québec	33 792.88 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLERE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit *Les compteurs Lecompte Ltée* au montant de 31 518.37 \$ (taxes non incluses) pour la fourniture des compteurs d'eau, tels que demandés dans les documents d'appel d'offres 2019-06 et l'addenda no 1 et la soumission présentée en date du 07 juin 2019.

ADOPTÉE

**MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUISSIÈRES QUITTE LA SALLE DU CONSEIL**

170-19-06-17

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION**  
**INSTALLATION DE FOURNITURE DE COMPTEURS D'EAU, DISPOSITIFS ANTI-RETOUR ET TAMIS**

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par appel d'offre sur invitation, pour l'installation de compteurs d'eau, dispositifs anti-retour et tamis ont été demandées, le 03 juin 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le mercredi 12 juin 2019 à 10h00 et le résultat des trois (3) soumissions reçues est le suivant :

<b>SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b> (taxes non incluses)
Lecompte Pouliot Inc.	79 042.25 \$
Compteurs d'eau du Québec	99 170.18 \$
Plombair	67 378.29 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Plombair au montant de 67 378.29 \$ (taxes non incluses) pour l'installation de compteurs d'eau, dispositifs anti-retour et tamis, tels que demandés dans les documents d'appel d'offres 2019-07 et l'addenda no 1 et la soumission présentée en date du 12 juin 2019.

ADOPTÉE

**MONSIEUR LE CONSEILLER JULIEN BUISSIÈRES REVIENT DANS LA SALLE DU CONSEIL**

171-19-06-17

**PRÉSENTATION ET ACCEPTATION DE SOUMISSION**

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

### RÉNOVATIONS HÔTEL DE VILLE

ATTENDU QUE des demandes de soumissions, par appel d'offre publics sur SEAO, pour les rénovations de l'Hôtel de Ville ont été demandées, le 22 mai 2019;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le vendredi 14 juin 2019 à 11h00 et le résultat des deux (2) soumissions reçues est le suivant :

<b>SOUSSIONNAIRE</b>	<b>MONTANT</b> (taxes non incluses)
Construction Turco Inc.	343 800.00 \$
Les Constructions Clément Robert Inc.	279 200.00 \$

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE VICKY BOMBARDIER ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Valcourt accepte la soumission du plus bas soumissionnaire, soit Les Constructions Clément Robert Inc. au montant de 279 200.00 \$ (taxes non incluses) pour les travaux de l'Hôtel de Ville, tels que demandés dans les documents d'appel d'offres 2019-05 et les addendas no 1 et 2 et la soumission présentée en date du 14 juin 2019.

ADOPTÉE

### ENGAGEMENT D'UN JOURNALIER OPÉRATEUR AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Ce sujet est reporté à une prochaine séance du Conseil

172-19-06-17

### AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 613 RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES

Monsieur le conseiller Pierre Tétrault par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 613 intitulé : **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**;
- dépose le projet du règlement numéro 613 intitulé : **RÈGLEMENT RELATIF À LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES**

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

ADOPTÉE

173-19-06-17

### AVIS DE MOTION ET DEPOT DU PROJET DE REGLEMENT 563-6 AMENDANT LE REGLEMENT 563 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

Monsieur le conseiller Jimmy Royer par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 563-6 intitulé : **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 563 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**;
- dépose le projet du règlement numéro 563-6 intitulé : **RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT 563 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**;

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption.

ADOPTÉE

174-19-06-17

### **APPROBATION DU PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MAISON DES JEUNES 1019, RUE SAINT-JOSEPH**

- ATTENDU QUE la Maison des jeunes l'Initiative a un projet d'agrandissement du bâtiment, afin d'y aménager un espace cuisine;
- ATTENDU QUE la propriété visée est comprise à l'intérieur du périmètre urbain, dans la zone CV-2;
- ATTENDU QUE l'immeuble est situé dans le secteur assujéti au PIIA de la rue Saint-Joseph et que tout permis de construction, incluant la catégorie d'agrandissement, est assujéti au PIIA;
- ATTENDU QUE par l'usage public du bâtiment, des plans préparés par un architecte sont requis;
- ATTENDU QUE le requérant a reçu des plans préliminaires d'aménagement de la part de la designer d'intérieur Julie St-Hilaire;
- ATTENDU QUE les travaux visent à :
- Agrandir le bâtiment en cour latéral droit, d'une profondeur de 2,97 m (9 pieds 9 pouces) par une largeur de 4,57 m (15 pieds), sur une fondation de pieux vissés ;
  - Réaliser l'agrandissement avec le matériau de recouvrement actuel (vinyle de couleur gris) et la toiture en bardeau d'asphalte;
- ATTENDU QUE l'agrandissement doit respecter les critères de l'objectif 8.3.2.1 (*Préserver l'intégrité architecturale de chaque bâtiment*) du règlement qui prévoit que:
- « Tout agrandissement d'un bâtiment principal doit s'inscrire dans l'esprit de la composition du style architectural d'origine » ;
  - « Prévoir un traitement architectural aux façades latérales visibles de la rue principale »
- ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a déjà analysé les plans préliminaires du projet et qu'une recommandation avec conditions a été formulé par la résolution 1201-20-03-2019, qui mentionne :
- « QUE le comité recommande la réalisation des plans d'architecte avec les matériaux de recouvrement existant du bâtiment (façades en vinyle et toiture en bardeau d'asphalte);*
- QUE le CCU recommande que les plans d'architectes prévoit l'aménagement qui sera fait pour camoufler l'espace sous l'agrandissement. »*
- ATTENDU QUE la Ville de Valcourt a reçu les plans d'architecte du projet le 07 juin 2019, et que les conditions prévues dans la résolution ont été rencontrées;
- ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal la délivrance du permis d'agrandissement de la Maison des jeunes l'Initiative à partir des documents soumis.

## Procès-verbal du Conseil de la Ville de Valcourt

ATTENDU QUE le CCU recommande au conseil municipal, comme condition, qu'un treillis ou qu'un aménagement paysagé soit implanté de façon à cacher l'espace situé sous l'agrandissement

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JIMMY ROYER, APPUYÉ PAR MONSIEUR EL CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte la demande présentée dans le cadre du PIIA, pour la propriété suivante :

Propriété : 1019 rue St-Joseph

Objet : Agrandissement de la Maison des Jeunes conditionnellement qu'un treillis ou qu'un aménagement paysagé soit implanté de façon à cacher l'espace situé sous l'agrandissement.

ADOPTÉE

175-19-06-17

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER PIERRE TÉTRAULT, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JACQUES BLANCHARD ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance est levée à 18H26.

ADOPTÉE

---

Renald Chênevert, Maire

---

Karine Boucher, Directrice générale et greffière-adjointe